

Chronique santé

Cette rubrique présente différents problèmes de santé rencontrés en production ovine.

Stratégies de contrôle des parasites gastro-intestinaux

À chaque printemps, la sortie des animaux au pâturage soulève des interrogations concernant le contrôle des parasites gastro-intestinaux. Quel programme de vermifugation doit-on adopter ? De plus, est-il nécessaire de vermifuger les animaux qui demeurent en bergerie tout l'été ? Voici donc un aperçu des programmes de lutte antiparasitaire, de l'importance de l'analyse du fumier et du phénomène de résistance des parasites aux vermifuges.

Parasites ciblés

Au Québec, les parasites présents chez les ovins causant le plus de dommages sont inclus dans la famille des trichostrongyloïdés. Cette famille inclut *Ostertagia*, *Cooperia*, *Trichostrongylus*, *Nematodirus*, et tout particulièrement un parasite de l'estomac qui se nourrit du sang de l'animal, appelé *Haemonchus*, et qui peut entraîner la mort de l'animal lors d'infestation massive. Il existe plusieurs autres parasites présents au Québec, dont *Trichuris*, *Strongyloïdes*, *Capillaria* et *Moniezia*.

Chaque parasite possède ses caractéristiques propres tant au niveau de la morphologie, du cycle de vie que des effets sur l'animal. Cependant, la plupart des parasites gastro-intestinaux du mouton sont acquis par ingestion, et s'installent par la suite dans l'estomac ou l'intestin de l'animal pour s'y reproduire. L'effet du parasitisme est une action combinée des différentes espèces présentes. On pourra alors noter de la diarrhée, de l'anémie, des gains de poids insuffisants, de l'amaigrissement, une mauvaise production de laine ou de lait et/ou une fertilité réduite.

Analyse des matières fécales

L'analyse des matières fécales permet d'estimer la quantité et le type de parasites présents chez les animaux. La technique consiste à dénombrer au microscope les œufs présents dans le fumier. Un compte supérieur à 500 œufs par gramme de matière fécale est généralement une menace sérieuse pour la santé des animaux. Cependant, cette méthode a des limites; la quantité d'œufs ne représente pas avec exactitude la quantité de parasites présents dans l'animal. Par exemple, les parasites immatures ne pondent pas et la ponte des parasites n'est pas constante dans le temps. Pour estimer le niveau de contamination d'un troupeau, un minimum de 6 échantillons de fumier doivent être soumis au laboratoire et analysés. Les prélèvements se font au niveau du rectum chez des animaux susceptibles d'être parasités et choisis parmi les différents groupes d'âge du troupeau.

Traitement

Lorsque des signes cliniques de parasitisme apparaissent dans un troupeau de moutons, les pertes sont déjà importantes. Il faut donc privilégier une approche préventive. Le programme de lutte idéal contre les parasites doit être établi avec votre vétérinaire en fonction de votre régie et si nécessaire des analyses de matières fécales. Une approche individualisée permet d'optimiser le rapport coût-bénéfice lié à la vermifugation. Voici toutefois trois *exemples* de programmes pouvant être adoptés seuls ou en combinaison:

Animaux sur pâturages peu contaminés

Ce programme s'applique aux animaux ayant accès à un pâturage non utilisé par les moutons durant la deuxième moitié de l'été précédant ou à un pâturage dont on retardera l'utilisation jusqu'à la fin du mois de juin. Ces délais peuvent varier selon les conditions météorologiques qui vont favoriser ou non la destruction des parasites présents sur le pâturage. Idéalement, ces pâturages auront également été rasés et hersés après le passage des animaux afin de disperser les crottes et de permettre au soleil de détruire les parasites. Ces techniques permettent de réduire la contamination des pâturages sans toutefois les rendre exempts de

parasites, car certains parasites peuvent survivre au pâturage jusqu'à 5 ans malgré le climat québécois. Avant la sortie au pâturage, il faut s'assurer que les animaux aient été vermifugés, idéalement lors de l'entrée des animaux en bergerie à l'automne, ou sinon avant la sortie au printemps. Pendant toute la période passée au pâturage, les animaux n'ont pas besoin d'être vermifugés à condition qu'ils soient transférés vers de nouveaux pâturages peu ou pas contaminés toutes les trois semaines.

Pâturages contaminés

Ce programme s'applique aux troupeaux ayant accès à des pâturages régulièrement utilisés par des moutons où aucun programme planifié n'a été appliqué pour réduire la contamination du pâturage. Comme dans le programme précédant, il faut s'assurer que les animaux aient été vermifugés avant la sortie au pâturage. Les animaux sont alors considérés faiblement contaminés lors de la mise au pâturage. Au cours de la période passée au pâturage, la vermifugation doit être répétée aux 3 semaines, et ce à partir de la troisième semaine passée au pâturage. Une période de trois semaines est nécessaire pour l'acquisition des oeufs ou des larves de parasites par les animaux, leur maturation et leur début de ponte. En traitant aux trois semaines, on évite la ponte massive des parasites, ce qui réduit le risque d'infestation des animaux à des niveaux potentiellement dangereux.

Aucun pâturage

La contamination par les parasites s'effectue principalement au pâturage. Ceci ne signifie pas que les animaux gardés exclusivement à l'intérieur sont à l'abri des problèmes parasitaires. Par exemple, les moutons peuvent être exposés via l'alimentation contaminée ou l'introduction d'un nouvel animal infesté. Dans ce cas, la meilleure stratégie consiste à faire une analyse de matière fécale chaque année afin de connaître l'évolution du comptage parasitaire et d'évaluer la pertinence du traitement.

Choix d'un vermifuge

Il existe plusieurs vermifuges pouvant être utilisés chez les ovins, comportant chacun leur spectre d'activité. Le tableau suivant indique l'efficacité connue de différents vermifuges utilisés chez les ovins contre les vers gastro-intestinaux. Au Québec, l'albendazole, l'ivermectin et le fenbendazole sont souvent utilisés chez les ovins et semblent donner de bons résultats. L'albendazole ne doit cependant pas être administré aux brebis pendant les premiers 45 jours de gestation puisqu'il peut entraîner des malformations congénitales chez les fœtus. De plus, pour tous les vermifuges, il faut veiller à respecter les temps de retrait lorsque c'est nécessaire.

	Albendazole (<i>Valbazen</i> ®)	Ivermectin (<i>Ivomec</i> ®)	Lévamisole (<i>Ripercol</i> ®, <i>tramisol</i> ®)	Fenbendazole* (<i>Safeguard</i> ®, <i>Panacur</i> ®)	Morantel* (<i>ExhelmE</i> ®)
Heamonchus	+	+	+	+	+
Ostertagia	+	+	+	+	+
Cooperia	+	+	+	+	+
Trichostrongylus	+	+	+	+	+
Nematodirus	+	+	+	+	+
Trichuris		+		+	
Stongyloï des		+	+	+	
Moniezia	+			+	

* Usage non homologué chez les ovins

La résistance aux vermifuges : utopie ou réalité ?

Certains parasites d'une même espèce sont plus susceptibles aux effets d'un vermifuge tandis que d'autres seront plus résistants. Typiquement, un traitement anti-parasitaire efficace élimine entre 95 et 99% des parasites présents. Certains parasites vont donc survivre au traitement, et peuvent transmettre cette caractéristique de résistance à leur descendance. La résistance aux vermifuges est un phénomène irréversible démontré pour tous les produits utilisés chez les ovins. Par exemple, dans une étude réalisée chez 881 fermes ovines en Australie, des problèmes de résistance aux benzimidazoles (fenbendazole, albendazole) ont été observés dans 85% des fermes. De telles études n'ont pas été réalisées au Québec. Cependant, à l'aide de votre vétérinaire, il est facile de déterminer si un problème de résistance est présent sur votre ferme. Une méthode simple consiste à analyser le fumier de 6 animaux susceptibles d'être parasités, de les vermifuger puis de répéter cette analyse 7 à 10 jours après le traitement. La réduction du nombre d'œufs devrait alors égaler ou dépasser 90%.

Prévenir la résistance

Afin de réduire la possibilité de développement de la résistance, il faut administrer aux animaux une quantité adéquate de vermifuge afin de tuer un nombre maximal de parasites, ce qui est facilité par les vermifuges injectables. La dose doit être déterminée selon le poids de chaque animal. Pour des raisons pratiques, la dose peut être calculée en fonction du poids de l'animal le plus lourd de son groupe, en veillant toutefois à s'assurer de l'absence de toxicité du produit à des doses plus élevées. De plus, les traitements doivent être réalisés uniquement lorsque nécessaires. Finalement, il est conseillé de faire une rotation des vermifuges utilisés d'année en année. En effet, les parasites ayant développé de la résistance à un vermifuge sont généralement détruits par un autre ayant un mode d'action différent. La variété de vermifuges disponibles est cependant limitée, d'où l'importance de se soucier du phénomène de la résistance.

*Julie Arsenault, dmv
et Denise Bélanger, Ph.D. dmv*

OVNI, le 1^{er} juin 2000, p. 2-3